



صندوق محمد السادس للاستثمار  
FONDS MOHAMMED VI  
POUR L'INVESTISSEMENT

**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP



OUR CONTINENT, OUR FUTURE

***PME, Impulsez vos  
investissements grâce  
à la solution***

***CapAccess By  
BANK OF AFRICA***



**En partenariat avec :  
TAMWILCOM**

En vue d'accélérer le rythme des investissements des entreprises marocaines et soulager la contrainte d'apport en fonds propres généralement exigée par les Banques, le **Fonds Mohammed VI pour l'Investissement - FM6I** a mis en place un produit de dette subordonnée à la dette bancaire, nommé « **CapAccess** », **dédié exclusivement au financement des projets d'investissement.**

Ce partenariat **Banques-FM6I-Tamwilcom** (en tant que mandataire pour la gestion du Fonds CapAccess) est la concrétisation d'une ambition partagée d'accompagner la croissance des PME.

En tant que banque partenaire de cette stratégie, **BANK OF AFRICA** participe **activement à relancer la dynamique des investissements des PME/ETI**, et ce, à travers le renforcement de la structure financière des entreprises et la création de conditions favorables à leur croissance. Ainsi, « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » **est lancé** sous forme de crédit conjoint accordé selon un montage spécifique, offrant des **taux attractifs** et bien d'autres avantages.

### Qu'est-ce que « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » ?

Il s'agit d'une dette conjointe (**Dette subordonnée + Crédit bancaire**), destinée au financement des programmes d'investissement des entreprises éligibles, selon le montage suivant :

**Dette Subordonnée**  
**« CRÉDIT JUNIOR »**

1/3 maximum du  
Crédit Conjoint

**Crédit Bancaire**  
**« CRÉDIT SÉNIOR »**

2/3 minimum du  
Crédit Conjoint





## Quelles sont les entreprises éligibles à « CapAccess by BANK OF AFRICA » ?

Entreprises de droit privé marocain respectant les critères suivants :

- Réalisant un **CA entre 10 Millions de DH et 500 Millions de DH**
- Justifiant de **3 ans d'activité minimum** (les projets portés par des entreprises nouvellement créées feront l'objet d'une évaluation au cas par cas)
- Ne faisant pas l'objet d'une procédure de conciliation, sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire
- Disposant d'un ratio d'endettement avant la mise en place du **Crédit Conjoint** inférieur ou égal à 5
- Répondant à certaines exigences **environnementales, sociales** et de **gouvernance (ESG)**
- Notation hors risque de défaut
- Ne disposant pas d'une créance déclassée.

## Quels sont les secteurs d'activité éligibles au financement « CapAccess by BANK OF AFRICA » ?

« **CapAccess By BANK OF AFRICA** » est ouvert à tous les secteurs d'activité, à l'exception des secteurs présentant des impacts négatifs majeurs sur l'environnement, la société ou la gouvernance (conformité aux règles ESG).

La liste des exclusions est consultable sur le site [www.bankofafrica.ma](http://www.bankofafrica.ma) ou auprès de votre Chargé d'Affaires.



## Quels sont les plafonds fixés pour le crédit « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » ?

- Le montant minimum du crédit conjoint est de **3 Millions de DH**
- Le Plafond maximum fixé pour le « **Crédit Junior** » est de **30 Millions de DH**. Ce plafond peut aller exceptionnellement jusqu'à **50 Millions de DH\***.

## Quelle est la durée du crédit « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » ?

### CRÉDIT SÉNIOR

La durée est librement négociable entre le client et BANK OF AFRICA

### CRÉDIT JUNIOR

La durée est fixée à Maximum 3 ans de plus que la maturité du « Crédit Sénior », sans dépasser 12 ans

## Quelles sont les garanties à constituer en couverture du crédit « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » ?

### CRÉDIT SÉNIOR

Garanties librement négociables entre le client et BANK OF AFRICA

### CRÉDIT JUNIOR

Mêmes garanties que la tranche Sénior accordée par BANK OF AFRICA

## Le Crédit Sénior mis en place dans le cadre de « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » peut-il bénéficier de la garantie Tamwilcom ?

Oui, la part bancaire du financement « **CapAccess By BANK OF AFRICA** » peut bénéficier du mécanisme de garantie **Damane ISTITMAR** de **Tamwilcom**.

\* Sous conditions





*Quelle est la quotité d'apport en fonds propres exigée dans le cadre de « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » ?*

L'éligibilité à « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » n'est pas assortie d'une quotité minimale d'apport en fonds propres. La Banque décidera du niveau d'apport en fonds propres requis pour le financement du projet.

*Quel est le délai de réponse Tamwilcom dans le cadre d'une demande de crédit « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » ?*

Une fois le dossier complet reçu par **BANK OF AFRICA**, celui-ci est transmis à **Tamwilcom** pour contre-étude au comité de **crédit CapAccess** dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de sa complétude.

*L'entreprise peut-elle bénéficier à la fois de « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » et d'une prime d'investissement pour financer son projet ?*

Oui, « **CapAccess by BANK OF AFRICA** » est cumulable avec les éventuelles subventions d'investissement qui pourraient être octroyées par l'Etat aux entreprises éligibles. Cela permettra à l'entreprise de bénéficier d'une source de financement additionnelle pour financer son projet.



**BANK OF AFRICA**, en partenariat avec ses filiales, propose également une **gamme complète de produits dédiée aux solutions d'investissement** dans l'économie verte et au financement des **investissements en extension, bien d'équipement ...**

Et pour vous **accompagner** dans le montage de vos dossiers, la banque met à votre disposition **une équipe d'ingénieurs et d'experts dédiés.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Centre d'Affaires



Centre de Relation Client



**[www.bankofafrica.ma](http://www.bankofafrica.ma)**

**080 100 8100**  
**BANKOAFRICA.MA**